



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Toulouse, le 6/05/25

**Objet :** Avis de la **commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers** (CDPENAF) du 10 avril 2025 sur l'**étude préalable agricole** et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation collective agricole pour le **projet agrivoltaïque au sol de REDEN Solar sur la commune de Bérat**.

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.112-1-1, L.112-1-3 et D.112-1-18 à D.112-1-22 ;

Vu l'avis défavorable de la CDPENAF et du préfet sur le dossier d'étude préalable présenté lors de la CDPENAF du 9 décembre 2021 ;

Vu le nouveau dossier d'étude préalable ;

La commission émet un **avis favorable** sur cette étude préalable.

La commission a pris bonne note des éléments modificatifs apportés par le pétitionnaire s'agissant, notamment, de l'analyse de l'état initial et des impacts du projet sur l'économie agricole du périmètre déterminé.

L'étude conclut à la nécessaire mise en œuvre de mesures de compensation collective agricole pour un montant de 125 189 €. Comme proposé dans l'étude, ce montant pourra être consigné auprès de la Caisse des dépôts et consignation en attendant son affectation au financement de projets collectifs recréant de l'économie agricole sur le territoire après avis de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

**14 suffrages exprimés :**    - 7 favorables  
   - 7 abstentions

La présidente de séance,  
Mélanie TAUBER

